



Bulletin d'Informations Municipales Mairie de Bussy-Saint-Martin



DÉCEMBRE 2021

N°78





Bulletin d'Informations Municipales

Décembre 2021

Directeur de la Publication : Patrick GUICHARD

Rédaction et photos : andrine BOURGOGNE,

Jean-Paul HOUVENAEGHEL

Commission
Communication
& Information
de la Mairie

Crédit photos : DR - Mairie

impression:
AZAPRIM
01 60 07 57 75

Tirage :

350 ex Dépôt légal : en cours

IMPRIM'VERT

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

ENVIRONNEMENT

MANGER **BIO** ET FAVORISER LES PRODUCTIONS LOCALES



RETROUVEZ LE PLAISIR DE MANGER DES **PRODUITS DE SAISONS DE QUALITÉ** À DEUX PAS DE CHEZ VOUS!

Tous les mercredis, des producteurs locaux Bio proposent leurs paniers de légumes, oeufs, volailles et pains à RENTILLY. Ce partenariat producteur-consommateur est organisé par l'AMAP, « **Association pour le maintien de l'agriculture paysanne** ».

Contre une cotisation annuelle (12^* /an) et l'engagement de participer à la vie associative, les adhérents AMAP profitent toute l'année de denrées alimentaires très souvent récoltées le jour même, dans des conditions de production locales et saines. Les produits sont donc frais,

La logique de l'AMAP est à l'opposé de la logique industrielle : ce n'est pas le rendement et la productivité à tout prix, mais la préservation et la transmission d'une pratique artisanale et d'un certain savoir-faire du « produire local », le tout sans intermédiaire commercial.

Outre la santé des consommateurs, l'AMAP assure la pérennité des exploitations de nos agriculteurs locaux respectueux de l'environnement. Les agriculteurs sont mieux rémunérés tout en vendant leurs produits à moindre coût.



> L'AMAP de Rentilly, combien ça coûte?

Un **petit panier de légumes** : (2,5 Kg) : 9 €

Un **pain** (poids moyen de 750 g) : $4 \in \text{ou } 5 \in \text{suivant le type de pain}$

Les œufs : 2,90 € la boite de 6 € et 4,80 € la boite de 10)

Un **poulet** : 11,50 € / kg)

Contact : amap.rentilly@gmail.com







ENVIRONNEMENT

LE BIO À BUSSY

NOUS AVONS LA CHANCE DE VIVRE DANS UN VILLAGE OÙ L'AGRICULTURE S'EST INSCRITE DANS LA TRANSITION **ECOLOGIQUE. QUELQUES NOUVELLES DE LA FERME SCEA-ST GERMAIN ...**



La météo de cet été n'a pas été favorable pour les agriculteurs. L'été 2021 a été le moins chaud et le plus pluvieux depuis bien longtemps : 50% de précipitations supplémentaires en juin et juillet par rapport à l'année dernière. Cela a bouleversé le cycle de mûrissement de nos cultures et perturbé notre activité.

Il nous a été difficile de rentrer dans les champs trop humides, ce qui a retardé - voire même empêché! - les récoltes (blé, triticale et soja et petits pois). Les rendements ont été décevants alors que les champs étaient magnifiques avant le début des pluies. On estime que 15 % des surfaces n'ont pas pu être récoltées.



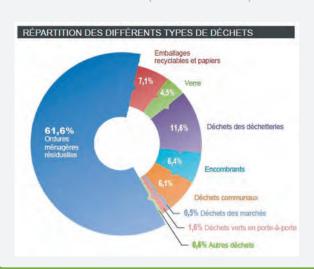
De septembre à octobre, nous avons travaillé les sols pour faire des faux semis et détruire ainsi les herbes indésirables. Sur une parcelle nous avons épandu de la fiente de poules afin d'apporter de l'azote. Par respect pour la population, nous l'enfouissons immédiatement afin d'atténuer les odeurs, qui disparaissent ainsi très rapidement. Nous avons aussi épandu du fumier de vache de la ferme de St Thibault et du compost issu des déchets de taille de Saint Germain Paysage. Nous avons enfin semé le blé fin octobre.

Par la préparation des sols et les associations de variétés de plantes, nous espérons optimiser les rendements, et offrir une meilleure résistance aux maladies, tout en respectant l'environnement.



ACTUALITÉS SIETREM

COLLECTE ET RETRAITEMENT DES DÉCHETS: QUELQUES CHIFFRES (SOURCE SIETREM)



LA VALORISATION MATIERE Les emballages ont de la valeur,

donnons-leur une seconde vie!







ENVIRONNEMENT

SIETREM WASTER

DONNONS UNE SECONDE VIE À NOS OBJETS!

En complément des calendriers de collecte numériques et du service de covoiturage des déchets en déchetterie, une nouvelle fonctionnalité qui permet de donner ou récupérer tous types d'objets vous est proposée sur le site : sietrem.waster.fr

Découvrons ensemble cette solution écoresponsable, et son fonctionnement.

Besoin de rafraîchir la décoration de votre salon ou le contenu de votre dressing? Les jouets de vos enfants s'entassent dans le grenier alors qu'ils sont encore en bon état? Le SIETREM a la solution!

Grâce au nouveau module dédié au don d'objets disponible sur l'application SIETREM WASTER, les habitants du territoire bénéficient désormais d'un espace numérique privilégié leur permettant de **donner** ou de **récupérer** des objets de seconde main.

Pour ce faire, il suffit de se rendre sur l'application **SIETREM WASTER** ou sur le site <u>sietrem.waster.fr</u>

Après inscription, les usagers peuvent publier leur annonce et consulter celles de leurs voisins. La messagerie instantanée intégrée permet de mettre en relation les utilisateurs.

Cette solution s'inscrit dans la politique environnementale conduite par Christian Robache, Président du SIETREM, et son équipe. Elle permet le **réemploi de nombreux objets** et participe à la **diminution du volume de déchets**.

Pour rendre service à la planète (ou à vos voisins), rendez-vous sur le site <u>sietrem.waster.fr</u> ou via l'application mobile disponible sur Google Play ou l'App Store.





RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR

COMPOSTER
POUR RENDRE
À LA TERRE
CE QU'ELLE
NOUS A
DONNÉ!

CONNAISSEZ-VOUS « SURE » ?

LE SERVICE UNIQUE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIOUE.

La communauté de communes Marne-et-Gondoire, en partenariat avec l'ADEME, la Région Île-de-France et le Département de Seine-et-Marne, a mis en place le Service Unique de la Rénovation Énergétique (SURE) qui agit,



à l'échelle du territoire, comme un « guichet unique » de la rénovation au service des habitants et des professionnels.

Les missions sont :

- Accueil sur rendez-vous du public autour des questions de rénovation énergétique,
- L'information sur les dispositifs de financement et d'accompagnement technique en matière de rénovation énergétique
- Le conseil gratuit et l'accompagnement tout au long du projet de rénovation.

Ce service fournit des informations techniques, financières fiscales, et réglementaires nécessaires à l'élaboration de votre projet de rénovation.

Contacter la conseillère énergie par mail à l'adresse suivante : sure@marneetgondoire.fr ou par téléphone au 01 60 07 89 19







VACCINATION COVID 19:



Il est primordial et important pour votre santé, de vous faire vacciner contre le COVID-19, qu'il s'agisse de la l'ère injection ou de l'injection de rappel qui vous est ouverte en priorité.

Contactez la mairie si vous êtes isolé, afin d'identifier avec vous la solution la plus adaptée, même pour une vaccination à domicile.

Un numéro vert national 0800 730 957 est également dédié aux personnes de plus de 75 ans peinant à trouver une solution.

Vous trouverez sur le site <u>www.santé.fr</u> la liste des professionnels de santé du territoire, notamment les médecins, pharmaciens et infirmiers assurant la vaccination.

Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus dès cinq mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19, depuis le samedi 27 novembre 2021.

- Les personnes de 18 à 64 ans ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le 17 juin devront avoir fait leur rappel au 15 janvier pour que leur « pass » ne soit pas désactivé, puisqu'elles auront passé à cette date les délais de 5 mois pour être éligibles au rappel et de 8 semaines pour réaliser ce rappel.
- Seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures seront des preuves constitutives du « pass sanitaire ».



BUSSY-SAINT-MARTIN, VILLE AIDANTE "FRANCE ALZHEIMER"

La commune de Bussy-Saint-Martin a signé la Charte France Alzheimer.

Aux côtés de l'Association France Alzheimer, M. le Maire signifie sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au sein de la commune de Bussy Saint Martin.



Ainsi, si vous aidez un parent atteint de la maladie d'Alzheimer, ou maladies apparentées, soit à votre domicile soit en institution, pour recevoir de la documentation sur la maladie d'Alzheimer et sur les activités de cette association, prenez contact avec la mairie.

Un groupe de parole et une halte relais sont proposés dans la salle André Boureau 2 rue de la Montagne 77600 BUSSY-ST-MARTIN, un mardi par mois.











SÉCURITÉ AU VILLAGE

CONVENTION AVEC LA POLICE MUNICIPALE DE BUSSY-ST-GEORGES

Une convention a été signée avec la commune de Bussy-Saint-Georges pour accroître la sécurité dans le village. La police municipale circulera dans notre commune dès que le préfet aura validé les autorisations.

Rappelons que nous devons tous être vigilants devant les risques de cambriolages. Si un événement vous semble anormal, n'hésitez pas à le signaler au commissariat.





VENTE DE CALENDRIERS : ATTENTION AUX FAUX DÉMARCHEURS!

Le SIETREM vous rappelle que la vente de calendriers par les équipages de collecte est une initiative personnelle, non encadrée par le syndicat. Cette démarche n'est ni règlementaire, ni contractuelle. Cette pratique relève d'une coutume qui dépend du libre arbitre de chacun. Elle résulte donc de la seule volonté des habitants. Cette règle a été rappelée par le SIETREM à ses prestataires de collecte. Attention

néanmoins aux faux démarcheurs et aux vols par ruse qui sont signalés chaque année. En cas de démarchage malveillant ou insistant, nous vous invitons à alerter les services de police.

MONOXYDE DE CARBONE :Comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Pour en savoir plus : <u>www.prevention-maison.fr</u>





www.prevention-maison.fr



APPEL AU CIVISME : DÉJECTIONS CANINES



Les trottoirs sont régulièrement souillés par des déjections canines. Cette situation est inadmissible et elle doit cesser au plus vite. Aussi, nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils sont tenus de procéder par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal. Des sacs sont disponibles en mairie sur demande. Nous faisons appel au civisme de chacun pour que la commune conserve son cadre de vie agréable. Cette infraction est passible d'une contravention.







LA VIE À BUSSY-SAINT-MARTIN



LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

AMÉNAGEMENT DU LOCAL TECHNIQUE

L'année 2021 a vu se terminer l'aménagement du local technique de la rue du moulin. Ce local permet la mise à l'abri du véhicule électrique communal, mais comprend aussi une partie : vestiaire, commodités et une kitchenette pour les agents communaux.



EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Un support pour vélos a été mis en place dans la cour de la mairie. L'installation de deux défibrillateurs est prévue en 2022, l'un à Bussy village et l'autre à Rentilly.



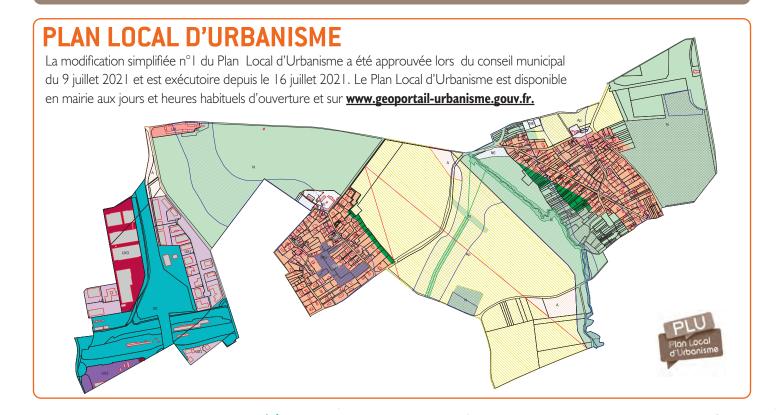
RÉNOVATION DU COURT DE TENNIS

Après 5 semaines d'indisponibilité pour rénovation, le court de tennis de Bussy-Saint-Martin est prêt à vous accueillir, opération autofinancée par le tennis-club! Bon Tennis!

La réfection du parking du tennis et la remise en état du terrain de basket sont prévues pour l'an prochain.

ALLÉE DU CIMETIÈRE

Des textes veillent à l'accès aux espaces publics pour les personnes à mobilité réduite. Pour une mise en conformité avec la réglementation, la réfection des allées du cimetière est programmée pour 2022. Les devis sont en cours d'étude, pour un coût prévisionnel autour de 50 000 euros HT, montant éligible à des subventions.







HISTOIRE ET CULTURE

LE SAVIEZ-VOUS ?

Saint Martin: Ancien centurion romain originaire des bords du Danube, Martin évangélise la France à la fin du 4^{ème} siècle ...

Avec le temps, la fête de la Saint Martin, le 11 novembre, est devenue l'occasion de faire bombance avant le jeûne de l'Avent, c'est-à-dire de la période précédant Noël. On savourait alors une oie grasse de sorte que l'expression : « faire la Saint-Martin » est devenue synonyme de bonne chère. On buvait aussi, sans trop de retenue, le « vin de la Saint-Martin », un vin de vendange tardive.



Une légende raconte que lorsqu'on transféra la dépouille du saint de Candes à Tours, les buissons se mirent à refleurir à son passage le long de la Loire! Ce miracle serait à l'origine de l'été de la Saint-Martin, un redoux en fait occasionné par des vents du sud-ouest qui touchent la France autour du 11 novembre, fête de la Saint Martin.

Notons encore que c'est en référence à Saint Martin qu'en novembre 1918, à l'instigation du général Foch, les négociateurs français auraient choisi de fixer au 11 novembre la date de l'armistice (de préférence au 9 ou 10 novembre).

Un proverbe ancien : «Bel été de Saint-Martin présage un hiver certain». Alors, regardons bien la météo le 11 novembre)...

VOLS À RENTILLY! AU VOLEUR!...

BUSBY-SAINT-MARTIN

aubergiste à Rentilly, à la déveine : l'autre matin, il s'agercevait qu'en lui avait pris deux lapins russes, estimés è francs; le lendemain, il constatait le vol d'un gres coq de 7 francs!

Et il croit que ces deux coups ont été, commis à l'heure du diner; il y out de quoi en faire un fameux à sa santé.

(Source: Journal de Seine et Marne, 18 juillet 1897)



Sur la photo figurent un garçonnet, Gaëtan SERRANT, né en 1903 et sa mère Aïxa. Ils se trouvent tous deux devant la porte du café de Rentilly, qui n'existe plus aujourd'hui mais qui se trouvait au niveau de la boîte à lettres du hameau, rue du MET.

Jules SERRANT, cité dans l'article, aubergiste à Rentilly en 1897, n'est autre que le grand-père de Gaëtan. Gaëtan est aussi le grand père de... Jean-Michel SERRANT, conseiller municipal aujourd'hui, qui nous a fait l'amitié de nous révéler un pan de notre histoire!

(Et si quelqu'un a des informations sur les brigands chapardeurs, qu'ils nous écrivent!)

LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS DU VILLAGE

BRAVO À NOS JEUNES BUSSÉENS DIPLÔMÉS DU BREVET!

À l'occasion de la remise du Diplôme National du Brevet, la direction du Collège Jean-Yves Cousteau de Bussy Saint Georges, représentée par Mme Aurélia Alessandra, a réalisé un projet original de Capsule temporelle.

A l'occasion du scellement de celle-ci, M. le Maire et une conseillère municipale étaient présents. Cette capsule contient un document renseigné par les élèves de Terminale, le



personnel du collège et le professeur d'arts plastiques, M. Gomez à l'initiative de ce projet, s'adressant à leur futur-eux. Elle contient également plusieurs objets significatifs du collège et des objets représentatifs de cette année si particulière. Le collège donne rendez-vous à tous ces élèves dans 10 ans, en 2031, "même jour, même heure", pour déterrer cette capsule.

Ont reçu leurs brevets : Clément Albot, Lina Bouhouch, Antoine Brunetti, Nola Clavier, Jad Kejiou et Morgane Rogiers, habitants de la commune, encore Bravo à eux.

La commune félicite aussi les nouveaux bacheliers diplômés en 2021.







Elections 2022

L'élection présidentielle aura lieu les **10 et 24 avril 2022** et les élections législatives les **12 et 19 juin 2022**.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, il est possible de faire cette démarche :



En ligne, vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales sur le site https://www.demarches.interieur.gouv.fr rubrique élections et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile

En mairie ou par courrier, vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n° l 2669 de demande d'inscription (aussi disponible en mairie)

À SAVOIR

Le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen, avant le 31 décembre 2021, est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La personne devenue française après 2018 est inscrite automatiquement sur les listes électorales.

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER!

Tout au long de l'année, la mairie souhaite pouvoir vous informer par l'intermédiaire d'une lettre d'information électronique. Faute d'abonnés, ce moyen de communication n'a pas pu être mis en place. Aussi, nous vous invitons à vous inscrire à la newsletter sur la page d'accueil du site internet de la commune

WWW.BUSSY-SAINT-MARTIN.COM

N'hésitez pas également à y consulter les actualités!





Notre village compte à ce jour 671 habitants.

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique -obligatoire-qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune.

Deux agents recenseurs sont recrutés et se présenteront, munis d'une carte officielle, à votre domicile.

Le recensement de la population est gratuit. Des codes d'accès internet vous seront remis à cette occasion.



Le CARNET de BUSSY

NAISSANCE

TOUS NOS VŒUX ACCOMPAGNENT LES PARENTS

BATAILLE Mila née le 4 août 2021 KUMARAKURU Charlotte née le 15 octobre 2021

MARIAGE

TOUS NOS VŒUX ACCOMPAGNENT LES NOUVEAUX ÉPOUX

Ella YANG & Léni OULABSIR le 22 mai 2021

Sofia-Manuela PARADELA & Carlos RODRIGUES SILVESTRE le 22 mai 2021

Rym GOUTA & Benjamin HIPPERT le 19 juin 2021

Véronique HOJLO & Jean-Paul HOUVENAEGHEL le 3 juillet 202 l

Séverine HEMERY & Denis BLANKE le 10 juillet 2021

Rébecca ROBICHAUD & Johan VAN APELDOORN le 10 aout 2021

Yvonne FOERSTER & Matthieu DELPORTE le 21 aout 2021

RAPPEL: RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

30 mars 2022 et 28 septembre 2022

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2022

Compte tenu de la situation sanitaire, la traditionnelle cérémonie des vœux réunissant élus municipaux, habitants de Bussy-Saint-Martin et personnalités du département, ne pourra pas se tenir en janvier 2022.